



L'ACTUALITÉ

BELLE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !

Nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année et espérons qu'elle vous apportera beaucoup de moments de bonheur, de satisfaction et de joie même si tout n'est pas toujours rose !

En effet, l'Insee a d'ores et déjà annoncé une activité peu dynamique pour la première partie de l'année 2025 et en miroir, une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi à la suite des suppressions de postes, notamment dans la construction qui reste particulièrement sinistrée. Le quart des entreprises du bâtiment pointent la faiblesse de la demande et des transactions.

C'est dans ce contexte un peu sombre que le Président de la CAPEB et les membres du Conseil d'administration qui avaient pu se rendre disponibles ont accueilli ce jeudi soir l'ensemble des partenaires du bâtiment et des acteurs institutionnels lors de la soirée traditionnelle que la CAPEB organise pour présenter ses vœux aux représentants de son écosystème et commencer l'année avec eux dans un cadre convivial. Une occasion de revenir sur l'année 2024, faite de rebondissements en rebondissements, le soutien aux ménages pour leurs investissements dans l'amélioration de la performance thermique de leur logement ayant été resserré puis confirmé puis à nouveau placé dans l'incertitude du fait de l'instabilité politique. Bref, une année 2024 qui aura miné un terrain qui est pourtant voué

à un avenir certain. Car en effet, n'en déplaise aux forces politiques contraires, aux nécessaires économies budgétaires, aux priorités sociales diverses et croissantes, l'enjeu climatique est bel et bien là devant nous, un axe majeur d'une politique qui semble ne pas savoir quel chemin prendre pour y répondre.

Le Président a rappelé dans son discours que les tergiversations et le dogmatisme avaient prévalu fin 2023, portant une réforme de MaPrimeRénov' qui faisait la part belle aux seules rénovations globales au détriment des gestes simples, plus appropriés aux capacités financières des ménages, aux réalités concrètes des chantiers et à leur impact sur la vie des occupants, et aux marchés traditionnels des entreprises artisanales du bâtiment. Il a rappelé que la mobilisation collective et la détermination dont la CAPEB a fait preuve, soutenue par un grand nombre de partenaires de la filière, ont permis de revenir à un dispositif plus réaliste et plus adapté aux artisans du bâtiment comme à leurs clients. Mais, alors que tout semblait aller enfin dans le bon sens, la dissolution de l'Assemblée nationale et la longue vacance à Matignon ont rebattu les

cartes, imposant un arrêt brutal des évolutions indispensables que nous appelons de nos vœux et pour lesquelles nous militons toujours.

Ces longs mois d'immobilisme, voire les tentatives de retours en arrière, ont conduit la CAPEB à interpeler fortement les responsables politiques le mois dernier et à leur demander de prendre leurs responsabilités tout comme les artisans le font au quotidien, pour maintenir l'activité, l'emploi et la formation des jeunes dans les territoires en dépit du contexte économique qui se dégrade régulièrement depuis plus d'un an. « 60 000 apprentis formés, 520 000 emplois préservés, 40 % du chiffre d'affaires du bâtiment réalisés au bénéfice de la vitalité économique de nos territoires, 172 000 gestes simples de rénovation énergétique effectués, dans la droite ligne des objectifs fixés par la France, sans compter leur net apport dans l'amélioration du confort de tous. Un bilan qui devrait pousser nos responsables politiques à prendre les décisions dont ces entreprises ont besoin pour continuer à travailler sereinement » a déclaré le Président Jean-Christophe Repon ce jeudi soir devant l'ensemble des invités de la CAPEB.

(Suite p. 4)

FORMATION

84%

DES ENTREPRISES FORMANT AUX MÉTIERS DU BÂTIMENT SONT DES ENTREPRISES ARTISANALES QUI RÉUNISSENT AINSI PLUS DE 60 000 APPRENTIS.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'APPRENTISSAGE MAINTENU POUR LES PETITES ENTREPRISES

Comme la CAPEB le demandait avec insistance, l'accompagnement à l'apprentissage sera maintenu en 2025.

Certes, le projet de décret prévoit de réduire l'aide forfaitaire de 1 000 € (5 000 € au lieu de 6 000 €) mais il la maintient en majorant ce soutien pour les entreprises ayant le moins d'effectifs et quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'apprenti, deux points auxquels nous tenions avant tout.

Nous le répétons encore, l'apprentissage est essentiel à l'avenir des entreprises artisanales, à l'attractivité de leurs métiers et à la formation des nouvelles générations.

Tout en saluant l'écoute de la Ministre du Travail que nous avons sensibilisée à ce sujet, la CAPEB souhaite que ce futur décret soit une étape temporaire vers une concentration maximale des soutiens sur les entreprises de moins de 50 salariés, qui en ont le plus besoin. Une telle mesure serait rationnelle sur le plan budgétaire et conforme à la fois à la réalité du grand nombre d'apprentis formés par ces entreprises et à la réforme originelle de l'apprentissage de 2018.



ÉCONOMIE

→ LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'APPLICATION DU TAUX DE TVA À 5,5 %

La veille de Noël, un arrêté est paru établissant la liste des matériaux, équipements, appareils et systèmes éligibles, à compter du 1^{er} janvier 2025, au taux réduit de TVA au titre des prestations de rénovation énergétique réalisées dans des logements de plus de deux ans.

Désormais le taux de 5,5 % s'applique à l'isolation des parois vitrées si la fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre existante est remplacée. Il s'applique aux PAC dont la finalité essentielle est la production de chauffage à condition de produire une note de dimensionnement du générateur par rapport aux déperditions calculées à la température de base et de préciser un taux de couverture de la PAC hors dispositif d'appoint

pour les PAC air/ eau comportant un tel dispositif utilisant un combustible liquide ou gazeux et une régulation qui les pilote.

L'arrêté fixe des exigences spécifiques pour les systèmes centralisés constitués d'une ou plusieurs PAC dédiées à la production d'eau chaude sanitaire collective. Il renforce les critères de performance des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude indépendants à bois ou autres biomasses. Il exige une surface de capteurs installés d'au moins 8 m² pour les équipements de production de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires et de 2 m² pour ceux qui fonctionnent à l'énergie solaire. S'agissant des chaudières à très haute performance énergétique, le taux de 5,5 % est désormais applicable aux seules prestations d'entretien et de réparation. La TVA sera de 10 % pour la pose et l'installation de ces chaudières

pour usage individuel et, en cas d'équipements collectifs de chauffage situés dans un immeuble comportant plusieurs locaux, la TVA sera de 10 % pour l'installation et de 20 % pour la partie fourniture.

Toutefois, le taux de 5,5 % demeure applicable aux travaux éligibles dans les conditions en vigueur au 31 décembre 2024 pour les devis signés en 2024. Il faut alors que l'opération ait fait l'objet d'un devis daté, accepté par les deux parties avant le 1^{er} janvier 2025 et qu'un acompte ait été **encaissé** avant le 1^{er} janvier 2025. L'hypothèse d'un taux de 20 % sur ces chaudières THPE demeure existante dans le cadre du PLF 2025 qui reste à voter.

À noter que sont maintenant éligibles au taux de 5,5 % les protections solaires mobiles, les systèmes de ventilation mécanique contrôlée double flux, simple flux hygro-réglable, et hybride hygro-réglable, les brasseurs d'air plafonniers fixes ainsi que les PAC solarothermiques.



→ « ARTISANS ENGAGÉS & ENTREPRISE RESPONSABLE » DEVIENT « ARTISANS ENGAGÉS RSE »

L'an dernier, à l'occasion du lancement de la marque chapeau « Artisans du bâtiment by CAPEB », la démarche « Artisans engagés & entreprise responsable » a changé de nom pour s'intituler désormais « Artisans engagés RSE » et de logo pour s'afficher maintenant dans les tons verts et dans un graphisme en cohérence avec la charte des signes qualité CAPEB.

À l'occasion de ces changements, l'autodiagnostic RSE et les éléments de contenu RSE présents sur le site <https://artisansengages.capeb.fr/> ont été redéveloppés et seront accessibles aux adhérents CAPEB, à partir de début février 2025, dans la partie privée du site artisans-du-batiment-by-capeb.com.

Toutefois, les principes de la démarche restent inchangés. Il reste nécessaire d'adhérer aux valeurs de la démarche, de réaliser l'autodiagnostic et d'obtenir ses résultats, de faire le point avec sa CAPEB sur ses axes de progrès et de mettre en place son plan d'action. De même, la démarche suppose toujours de communiquer dans l'entreprise, auprès de ses

**ARTISANS
ENGAGÉS
RSE**



clients, fournisseurs et de poursuivre ses actions RSE. Les entreprises pourront récupérer les éléments de communication auprès de leur CAPEB. Celles qui ont déjà réalisé leur diagnostic RSE CAPEB pourront le retrouver en format pdf dans le nouvel outil. Le mode opératoire actualisé de la démarche sera prochainement disponible sur ARTUR.



ÉCONOMIE

→ UN GUIDE DES PRIX EN MARCHÉS PUBLICS EST DISPONIBLE

La CAPEB a contribué à l'élaboration d'un guide édité par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie, en partenariat avec la Médiation des Entreprises, sur les bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de travaux.

Ce guide détaille le fonctionnement de la plateforme Chorus Pro ainsi que tout le processus de facturation et de paiement d'un marché public à chacune de ses étapes. Il rappelle évidemment les délais maximums de paiement admis selon les différentes catégories d'acheteurs publics. Surtout, il pointe les bonnes pratiques dans la rédaction des marchés, au début de l'exécution des travaux, puis lors de la demande de paiement mensuelle, c'est-à-dire le projet de décompte.

On soulignera ici que ce guide acte clairement le fait que la validation des projets de décomptes mensuels des entreprises doit se faire sur CHORUS PRO et non pas en dehors, répondant ainsi à une demande très forte de la CAPEB. Le guide aborde également la

question de la facturation électronique, les circuits de notification des documents, le parcours d'une facture vers le comptable public, les particularités liées au paiement du solde du marché, etc.

Les annexes précisent les points à vérifier pour bien gérer la facturation et le paiement, apportent l'exemple d'une clause relative à la facturation, et énoncent les bonnes pratiques pour tenir compte des spécificités des marchés de maîtrise d'œuvre. Les CAPEB départementales pourront s'appuyer sur ce guide pour faire valoir les droits des entreprises et cela permettra de réduire les délais de paiement des entreprises.

[Le guide "Prix en marchés publics"](#) est à votre disposition ici.

MÉTIERS

→ CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL : UN FLYER POUR RASSURER LES CLIENTS

Dans un contexte où des contre-vérités circulent sur les chaudières gaz et fioul, le Président des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage de la CAPEB a souhaité mettre à disposition des chauffagistes un support visant à rappeler à leurs clients que le remplacement d'une chaudière par une PAC (tout électrique) n'est pas inéluctable. Ce flyer explique aux particuliers les avantages du biofioul et du biogaz, rétablit la réalité quant à l'interdiction ou non des chaudières THPE et apporte des précisions sur la performance des PAC hybride. [Ce flyer, que vous trouverez ici](#) a été réalisé à l'attention des plombiers chauffagistes et toutes entreprises susceptibles d'être intéressées. Nous vous invitons donc à le leur diffuser largement.



→ LE CONTRAT D'ENTRETIEN TYPE DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL EST DISPONIBLE EN VERSION NUMÉRIQUE

Ce contrat d'entretien vise le chauffe-eau solaire individuel (CESI) qui participe à tout ou partie de la couverture des besoins d'eau chaude sanitaire d'un logement et qui est composé de capteur(s) solaire(s), d'une boucle de transfert et d'un ballon de stockage. Ce contrat d'entretien ne vise pas les installations réalisées avec des capteurs solaires non vitrés et des capteurs solaires à air.

Le document numérique comprend 5 éléments : 1 constat préalable type de l'état apparent de chauffe-eau solaire individuel (1 exemplaire à imprimer pour le client, 1 exemplaire à imprimer pour l'entreprise), 1 contrat d'entretien type de chauffe-eau solaire individuel composé de conditions générales et particulières (1 exemplaire à imprimer pour le client, 1 exemplaire à imprimer pour l'entreprise), 1 exemplaire « Informations » et « Modèle de formulaire » pour l'exercice du droit de rétractation à remettre au client dans le cadre d'un contrat conclu hors établissement ou à distance, 1 attestation d'entretien de chauffe-eau solaire individuel (1 exemplaire à imprimer pour le client, 1 exemplaire à imprimer pour l'entreprise) et 1 modèle de courrier pour rappel du délai de

préavis (à compléter et imprimer si l'entreprise veut l'adresser à son client).

Comme tous les contrats types que la CAPEB a réalisés pour ses adhérents, ce contrat permet à l'entreprise de fidéliser ses clients en leur proposant une prestation assortie de conseils personnalisés, de bénéficier d'une sécurité juridique et technique car les prestations et les conditions d'exécution du contrat y sont clairement définies et rédigées par des juristes et des techniciens. Il facilite par ailleurs la gestion du planning de l'entreprise puisque c'est l'entreprise qui propose une date de visite et non pas le client qui la sollicite.

Le contrat type numérique est disponible sur la e.boutique au prix de 28,50 € (19,90 € pour les adhérents).



GOUVERNEMENT

→ PLUSIEURS MINISTRES RESTENT À LEUR POSTE AU SEIN DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

La veille de Noël, le Premier ministre François Bayrou a enfin présenté la composition de son Gouvernement. Plusieurs ministères importants pour l'artisanat du bâtiment ont conservé leurs titulaires.

Astride Panosyan-Bouvet reste ainsi Ministre du Travail et de l'Emploi. Elle est rattachée à Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Valérie Létard est maintenue au Logement mais devient seulement Ministre déléguée sous la direction de François Rebsamen, nouveau Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Agnès Pannier-Runacher obtient un ministère de la Transition écologique élargi tout en perdant le champ de l'Énergie, désormais confié au Ministre de l'Industrie Marc Ferracci. Charlotte Parmentier-Lecocq, issue des rangs Horizons, conserve son poste de Ministre déléguée à l'autonomie et au handicap. Enfin, Jean-Noël Barrot conserve son portefeuille de Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et Rachida Dati celui de Ministre de la Culture.

Le changement de Gouvernement nous impose un nouveau Ministre de l'Artisanat. En l'occurrence, Françoise Gatel ne conserve que la Ruralité et cède l'Artisanat à Véronique Louwagie, députée de l'Orne (LR), qui œuvrera sous la tutelle du ministère de l'Économie à Bercy confié à Éric Lombard jusqu'alors Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Aurore Bergé fait son entrée pour prendre en charge le ministère délégué à l'Égalité femmes-hommes.

On notera le retour de deux anciens premiers ministres (Elisabeth Borne qui prend la tête de l'Éducation nationale et Manuel Valls en charge de l'Outre-Mer) et l'arrivée du Président du groupe Horizon à l'Assemblée nationale Laurent Marcangeli au ministère en charge de l'action publique et de la simplification. À noter que le Directeur de cabinet adjoint choisi par le Premier ministre est Louis Margueritte, député de Saône et Loire qui a beaucoup œuvré lors de la consultation qui a précédé le projet de loi simplifications dont il a été rapporteur. Il avait été précédemment Directeur de cabinet du ministre des PME Jean-Baptiste Lemoyne et directeur adjoint du cabinet de Bruno Lemaire. Un parcours qui fait de lui un spécialiste des questions économiques et des entreprises. La CAPEB a réagi à ces désignations en appelant cette nouvelle équipe à prendre ses responsabilités ([voir notre communiqué ici](#)).





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE



JEAN-CHRISTOPHE REPON
Président de la CAPEB

L'activité médiatique de la CAPEB s'est poursuivie pendant les fêtes de fin d'année. Les deux communiqués publiés ont été largement repris (nomination du Gouvernement/apprentissage) et plusieurs interviews télévisées ont été diffusées. Ainsi, le 27 décembre, C dans l'Air a diffusé sur France 5 un reportage sur l'inquiétude des entreprises face au déficit et à la hausse

de la fiscalité dans lequel a été interviewé le Président Jean-Christophe Repon ainsi que Thierry Laureau qui est revenu sur la TVA sur les chaudières gaz. ([à revoir ici](#)). Un sujet que TF1 a repris dans son journal de 20h en diffusant un reportage réalisé dans l'entreprise d'Antony Hadjipanayotou, Président de la CAPEB Île-de-France.

CESE

Jean-Christophe Repon présidait ce lundi soir la réunion du Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE. Le groupe est revenu sur les ateliers qui se sont tenus dans le cadre de « Faire CESE » visant à préparer l'avis de référence de la mandature. Il a évoqué la stratégie à conduire par le Conseil d'ici la fin de la mandature, les questions déontologiques dans le choix des rapporteurs des avis et enfin, les plénières de la semaine prochaine ainsi que la cérémonie des vœux du Président du CESE le 14 janvier.

BUREAU CONFÉDÉRAL

En amont de la soirée des vœux, les membres du Bureau confédéral se sont retrouvés ce jeudi pour faire un état des lieux



des actualités en ce début d'année. Il a ainsi été question des dernières évolutions sur le plan gouvernemental et parlementaire, du point de vue juridique et social (avec notamment un point de situation sur les candidatures à la représentativité et sur les discussions avec la DGT et la FFB) et en matière économique. Une réflexion a également été engagée sur le déroulé de la CNAGS des 4 et 5 mars. La réunion s'est conclue avec l'échange annuel des membres du Bureau avec ceux de l'APSEGA.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se réunissait ce jeudi. Il a examiné un projet d'évolution des règles statutaires de l'U2P puis fait un point d'étape sur la mise en œuvre de l'ANI de décembre 2021 et sur la préparation des Rencontres de l'U2P 2025.

ÉCONOMIE

→ DES VOLONTAIRES SOLLICITÉS POUR PARTICIPER LA FUTURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION RAR

Les acteurs du programme OSCAR ont décidé de lancer une campagne de communication et de valoriser dans ce cadre les Référents d'Aide à la Rénovation, c'est-à-dire les RAR.

Il reste quelques jours (**avant le 15 janvier**) aux volontaires pour se faire connaître et participer à un « grand casting » national au sein de tous les réseaux partenaires (dont celui de la CAPEB) en vue de témoigner, s'ils sont retenus, de leurs

actions en faveur des artisans de la rénovation énergétique.

Le RAR qui sera retenu pour la CAPEB figurera ainsi en tête d'affiche dans l'ensemble des contenus de cette campagne dans des médias spécialisés, reconnus par l'ensemble de la filière, dans de

nombreux formats imprimés et digitaux et auprès d'une audience professionnelle, le tout sans aucun investissement financier de la part de sa CAPEB. Si vous êtes RAR et que vous êtes intéressés, vous pouvez candidater sur l'adresse dédiée à cette opération : a.porteilla@qatee.fr



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il a rappelé encore que nous avons formulé maintes propositions simples, qui ne pèsent pas sur le budget, et qui peuvent même générer de nouvelles recettes fiscales, servant toutes l'intérêt général. Bien sûr, il s'est félicité de la prolongation pour 2025 de l'éligibilité des gestes simples au dispositif MaPrimeRénov', bien sûr il s'est félicité aussi du maintien de l'accompagnement à l'apprentissage pour les TPE. Mais il a aussi appelé à une concertation – que ce soit au sein d'un Grenelle ou sous une autre forme – pour

déployer une politique du logement à même de répondre à l'ampleur des besoins avec des solutions durables. Il a aussi fermement porté notre volonté de faire en sorte que les TPE soient reconnues à la hauteur de ce qu'elles représentent et de ce qu'elles apportent dans nos territoires.

Enfin, il a souligné l'engagement sans réserve de la CAPEB dans la promotion des métiers, évoquant le « Coq by CAPEB » qui « symbolise l'urgence de s'atteler à rendre nos métiers

attractifs tant ils sont essentiels pour bâtir un avenir durable et performant. Nous avons un rôle collectif à jouer, c'était d'ailleurs tout l'objet de notre congrès en avril dernier. Nous avons le devoir ensemble de renforcer notre action pour être à la hauteur de l'enjeu. » a-t-il déclaré avant de conclure par un mot de soutien aux Mahorais, souhaitant que la reconstruction de l'île soit aussi l'occasion de reconstruire fortement « un artisanat du bâtiment indépendant, solide et maître de son destin ».